

Demande de subvention exceptionnelle Pour l'année 2025

Pour tout projet spécifique qui se déroulera au cours de cette année, vous avez la possibilité de demander une subvention exceptionnelle. Pour cela, il vous suffit de remplir cette fiche et de nous la retourner avec les justificatifs (devis) dans un délai de 3 mois minimum avant la date du projet.

A Monsieur le Maire
Service vie associative soutien à la vie économique et démocratie de proximité
11 place de la Mairie 44570 Trignac vie.associative@mairie-trignac.fr

Nom de l'association :			
N° SIRET : _____			
Personne chargée du dossier : _____			
Mail : _____		Tel : _____	
Secteur d'activité :			
Sport	Enfance-jeunesse	Social-solidarité	Culture
Protection des droits	Environnement-nature	Autre	

Titre de l'action :	
Objectifs : _____	_____
Descriptif :	
- Date de l'action : _____ 2025 - Montant demandé : _____ € Merci de fournir un RIB	

Je m'engage à fournir le budget réalisé et un compte-rendu de l'action menée, sous 1 mois, au service vie associative.

Budget prévisionnel de l'action			
Dépenses		Recettes	
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
Total	€	Total	€

A _____, le _____ 2025
Signature :

Réservé à l'administration

Reçu au SVADP le :

Transmis au service finances le :